

Résolution 1029

approuvant le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2024-2028

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

- vu l'article 29, alinéas 1 à 3, de la loi sur la santé, du 7 avril 2006,
- vu le RD 1565 sur le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2024-2028,

approuve le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention 2024-2028.